



AIDE À L'ACHAT D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Une nouvelle politique départementale

Le Conseil départemental de l'Orne a adopté un nouveau Schéma départemental des enseignements et pratiques artistiques (SDEPA) pour la période 2022-2026. Il prévoit des mesures pour faciliter l'accès à la pratique artistique en amateur.



AIDE À L'ACHAT D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Quel type d'aide ?

- Aide à l'achat d'instruments de musique.

Pour qui ?

- Les harmonies, batteries et fanfares amateurs constituées en association dont le siège social est situé dans l'Orne.

Quelles en sont les modalités ?

- Le Conseil départemental aide au financement des instruments à hauteur de 50% de la dépense TTC (**l'aide est plafonnée à 1 500 €**). Une demande par an maximum.

Comment déposer une demande de subvention ?

- Il suffit de compléter le formulaire disponible sur le site **www.orne.fr** (Rubrique Culture et Patrimoine/Aides).

VOTRE CONTACT

Pôle attractivité territoriale

**Direction de l'action culturelle, de la lecture publique
et de l'innovation territoriale**

Bureau de l'action culturelle et de la diffusion

10, avenue de Basingstoke

CS 30528 - 61017 ALENÇON Cedex

Tél. 02 33 81 23 13

E-mail : culture@orne.fr

